

# Construire un parcours de DPC [240018]

## Contexte

---

Le développement professionnel continu (DPC) est une obligation réglementaire instaurée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, passant d'une logique de programme à un logique de parcours. Ce dispositif vise à maintenir et actualiser les compétences des professionnels de santé, ainsi qu'à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients. Le DPC est une obligation individuelle et triennale qui concerne les professionnels de santé libéraux et salariés, médicaux et non médicaux. Les intervenants et concepteurs d'actions de formation, d'évaluation de pratiques professionnelles (EPP) ou de gestion des risques (GDR) internes aux établissements de santé peuvent/doivent valoriser les actions préexistantes en les reconfigurant conformément aux exigences qualité spécifiques aux actions de DPC, afin que les professionnels de santé répondent à leur obligation de DPC. Cette formation-action permettra l'acquisition par ces acteurs d'une méthode de conception de ces actions contribuant au respect de la cohérence pédagogique ainsi qu'une méthodologie pour déposer ces actions à la publication

## Objectifs

---

- Maîtriser l'architecture du nouveau dispositif de DPC
- Connaître les exigences d'un parcours de DPC
- Mettre en œuvre les parcours de DPC
- Mettre en place un suivi et une traçabilité
- Articuler le plan de formation avec les recommandations de parcours DPC des professionnels de santé médicaux et non médicaux
- Savoir valoriser les actions internes en programme DPC
- S'approprier les méthodes et outils permettant de répondre aux objectifs pédagogiques du programme DPC pour les adapter à un public cible
- Savoir présenter un programme et faire valider ses programmes auprès de l'ANDPC.

## Renseignements complémentaires

---

### Pour plus d'informations :

- Audrey DAVID - 04.91.17.71.28 - a.david@anhf.fr

#### Public

**Les professionnels en charge de la construction des programmes de DPC au sein des pôles et services : cadres de santé, cadres de pôle, médecins, pharmaciens, sage-femmes, professionnels référents, intervenants qualité et gestion des risques, membres des commissions (CLIN, CLUD, CLAN, CRUQPC ...), direction des soins...**

**Exercice**

**2025**

**Code de formation**

**2.11**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**en cours de rachat**

**Durée**

**21 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**